

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-005

du 10 décembre 2019

n°005

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. J.C. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Avance remboursable de 420 000 € du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement - Exercice 2019

Dans le budget primitif 2019, il était prévu un prêt du budget principal au budget annexe des parcs pour couvrir la charge restant dûe, après déduction des subventions reçues, au financement des travaux des parkings à barrières de Notre-Dame et du Château dans le cadre de l'aménagement des quais de Vienne.

Pour ce faire, il vous est proposé de mettre en place une avance remboursable de 420 000 € du budget principal vers le budget annexe des parcs de stationnement, à un taux de 0 %, sur dix exercices.

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération n° xxx du conseil municipal du 10 décembre 2019 adoptant la décision modificative n° 3

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un emprunt estimé à 420 000 € pour financer les travaux d'investissement du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'accorder une avance remboursable sans intérêt au budget annexe des parcs de stationnement de 420 000 €.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le **13 DEC. 2019**
ID : 086-218600666-20191210-CM_20191210_005-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-005

du 10 décembre 2019

n°005

page 2/3

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 01/27638/2110 du budget principal et la recette au compte 1687/2110 du budget annexe des parcs de stationnement.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20191210-005****du 10 décembre 2019****n°005****page 3/3****Le remboursement de cette avance se fera selon le calendrier suivant :**

1er décembre 2020	42 000 €
1er décembre 2021	42 000 €
1er décembre 2022	42 000 €
1er décembre 2023	42 000 €
1er décembre 2024	42 000 €
1er décembre 2025	42 000 €
1er décembre 2026	42 000 €
1er décembre 2027	42 000 €
1er décembre 2028	42 000 €
1er décembre 2029	42 000 €
TOTAL	420 000 €

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service
juridique

Nadège GROLLIER



